

CE Siège TOTAL UES Amont
COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

SECTION SUBAQUATIQUE



Sortie plongée du 12 Mai au 15 Mai 2006 à MARSEILLE,

La section organise une sortie de printemps, du 12 au 15 Mai 2006 à MARSEILLE qui vous permettra de plonger aux îles du Frioul, île de Jare ou à Maire face au cap Croisette pour les salariés du Groupe.

L'hébergement en pension complète se fera à la structure [Atoll Plongée](#), l'activité plongée avec le [Club Atoll Plongée](#), situé à la Pointe Rouge à Marseille, le voyage se fera en TGV. Départ vendredi 12 Mai au soir à 18h50 TGV 6183 de Paris gare de Lyon et retour dimanche 15 par le TGV 6132 arrivée à 22h41 gare de Lyon. Les chambres sont prévues pour 4 ou 2 personnes*(**option au choix**).

Cette sortie sera l'occasion pour les débutants qui viennent d'obtenir leur premier niveau de découvrir le monde de la mer au cours de plongées découvertes, et pour les plus confirmés de plonger en exploration aux îles du Frioul, île de Jare ou à Maire face au cap Croisette.

6 plongées par personne sont prévues, éventuellement des plongées supplémentaires nocturnes pour les insatiables !

Les plombs et les bouteilles sont fournis par le club Marseille Côte-Mer. **Prévoir : combinaison, jacket et détendeur, palmes, masque, tuba, ceinture, profondimètre ou ordinateur, parachute, couteau et torche. Le club peut vous prêter du matériel pour cette sortie.**

Cette activité entre dans le cadre de la commission Sports & Loisirs. A ce titre, la participation du CE est de 50% du coût total et viendra en déduction de votre enveloppe annuelle globale***. Le prix comprend les 6 plongées, le voyage en train, les transferts en taxi, les 3 jours à Marseille en pension complète.

Le coût prévisionnel de ce week-end de 3 jours est d'environ **497€** pour un niveau 1 ou 2, et **437€** pour un niveau autonome. La participation demandée*** sera donc d'environ **249€** pour un niveau 1 ou 2, et de **219€** pour un autonome, réglable en 2 chèques, l'un d'arrhes de 30% et le second du solde de 70%, le tout réglable à l'inscription. Les dépenses personnelles sont à la charge de l'intéressé.

Période d'inscription du 1 au 15 Février 2006, veuillez remplir la feuille au dos.

Le voyage est ouvert aux accompagnants (ayants droit) non plongeurs en pension complète pour une participation*** d'environ **152€**.

ATTENTION, si il y a moins de 10 inscrits, cette sortie sera annulée. Si tel était le cas vous seriez prévenu par courrier avec retour de vos chèques, au plus tard le 28 Février.

Prochaine sortie week-end de 3 jours à Larmor Plage près de Lorient du 23 au 26 Juin 2006

A très bientôt.

Monsieur Georges CAUCHOIS
Président de la commission Sports et Loisirs.

Monsieur Christian CASSIER
Secrétaire du CE Siège TOTAL UES Amont.

CE Siège TOTAL UES Amont.
COMMISSION SPORTS ET LOISIRS
SECTION SUBAQUATIQUE

SORTIE A MARSEILLE du 12 au 15 Mai 2006

A retourner dûment complété à Aurélie BACHELET, bureau 17 E 46, téléphone 43965, avec les chèques à l'ordre du CE Siège TOTAL UES Amont **avant le 15 Février 2006**, l'enveloppe portant la mention suivante **Section Subaquatique UES Amont. Merci.**

Mr, Mme, Mlle *.....(nom, prénom)

Accompagné(e(s)) de :..... (nom, prénom, niveau)

Matricule : Société :

Certificat médical attestant votre aptitude à la pratique de la plongée **délivré par un médecin du sport.**

Niveau : Ass. Catég. : N° Licence 2006 :

Le club peut vous fournir une licence et son assurance pour l'année en cours 2006 **

Orientation du stage : Première sortie mer niveau 1* / Exploration *

Souhaite s'inscrire à la sortie Plongée sous-marine de mai à MARSEILLE du **12 au 15 Mai 2006.**

En chambre à 2 lits (. .) *; et accepte à ce titre le supplément de **45€uros** (soit **22,5€uros** de participation***) pour le week-end. Ajoutez **6,75€uros** au montant de votre premier chèque et **15,75€uros** au montant de votre second chèque.

Ci-joint les deux chèques :

Pour l'inscription d'une personne avec encadrement **249€** :

1) chèque d'arrhes de **74,58€** par plongeur, N°.....sur la BANQUE.....

2) second chèque de **174€** par plongeur, N°.....sur la BANQUE.....

Pour l'inscription d'une personne sans encadrement **219€** :

1) chèque d'arrhes de **65,58€** par plongeur, N°°.....sur la BANQUE.....

2) second chèque de **153€** par plongeur, N°°.....sur la BANQUE.....

Pour l'inscription d'une personne accompagnant (ayant droit, ***) **152€** :

1) chèque de **45,6€** par accompagnant, N°°.....sur la BANQUE.....

2) second chèque de **106€** par accompagnant, N°°.....sur la BANQUE.....

Le signature,
porter les mentions (**Lu et approuvé**)

* (Biffer la ou les mentions inexactes) ** (Coût en supplément de la sortie) *** (Vérifier la participation du CE)

En cas de désistement, les frais imputés seront réaffectés à l'intéressé